

Annexe à l'Aperçu des fonds

Modifications à la gamme des fonds distincts des contrats
Régime d'épargne-études REE à fonds distincts Manuvie

Solutions de Fonds Distincts

À la date indiquée aux présentes, ou vers cette date, la brochure Aperçu des fonds du contrat Régime d'épargne-études REE à fonds distincts Manuvie, qui fait partie de la notice explicative du contrat Régime d'épargne-études REE à fonds distincts Manuvie, sera modifiée afin de tenir compte des changements indiqués ci-dessous.

La présente annexe fait partie intégrante de la notice explicative, laquelle contient d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'effectuer des placements. La notice explicative renferme des renseignements généraux sur vos options de placement, y compris sur les risques éventuels associés aux placements dans des fonds distincts. Toutes les sections de la notice explicative qui concernent les fonds existants s'appliquent également aux fonds mentionnés dans cette annexe, s'il y a lieu. La présente annexe ne constitue pas un contrat d'assurance.

Ajouts de fonds au contrat Régime d'épargne-études REE à fonds distincts Manuvie

À compter du lundi 4 mai 2020, les nouveaux fonds suivants vous seront offerts :

Nom du fonds distinct	Objectif du fonds	Ratio des frais de gestion (RFG) ¹
		Frais d'entrée, Sans frais, Frais réduits
REE Fonds distinct Portefeuille équilibré Manuvie	Ce portefeuille d'actions mondiales vise à générer une plus-value du capital à long terme et, dans une moindre mesure, à générer un revenu. Le portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds sous-jacents ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et FNB investissent généralement dans des actions canadiennes et mondiales ou dans des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.	2,70
REE Fonds distinct Portefeuille sécuritaire Manuvie	Ce portefeuille de titres à revenu fixe vise principalement à préserver le capital et a comme deuxième objectif de produire un revenu. Le Portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et/ou des FNB qui investissent dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation nationaux et mondiaux.	2,23
REE Fonds distinct Portefeuille croissance Manuvie	Ce portefeuille d'actions mondiales vise à faire croître le capital à long terme. Le portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds sous-jacents ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et FNB investissent généralement dans des actions canadiennes et mondiales ou dans des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.	2,75
REE Fonds distinct Portefeuille modéré Manuvie	Ce portefeuille à revenu fixe vise d'abord à faire croître le capital à long terme d'une manière qui permet cependant la préservation du capital et son deuxième objectif est de procurer un revenu. Le portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds sous-jacents ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et FNB investissent généralement dans des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux ou dans des actions canadiennes et mondiales.	2,50
REE Fonds distinct équilibré mondial Manuvie	Le Fonds vise à procurer un revenu et à faire croître le capital, en investissant principalement dans un éventail diversifié de titres de participation et de titres à revenu fixe mondiaux.	2,63
REE Fonds distinct d'occasions de rendement Manuvie	Ce fonds équilibré vise en premier lieu à générer un revenu et, en second lieu, à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à atteindre ses objectifs en investissant directement dans un portefeuille diversifié principalement composé de titres à revenu fixe ou de titres de participation canadiens ou mondiaux. Le Fonds peut aussi investir indirectement dans de tels titres par l'intermédiaire d'autres fonds de placement.	2,43

BREF APERÇU

Fonds offert le : mai 2020

Date d'établissement : mai 2017

Gestionnaire de fonds sous-jacent : Gestion de placements
 Manuvie limitée

Nombre total d'unités en circulation: 18 655 104

Valeur totale du fonds : 206 327 537 \$

Rotation du portefeuille : 2,80 %

PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
100	2,70	10,000	10

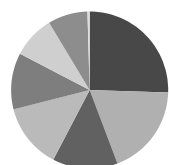
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Équilibré Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de fonds sous-jacents et/ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et/ou FNB investissent généralement dans des titres de capitaux propres nationaux et mondiaux et/ou dans des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	11,27
Fonds à revenu stratégique Manuvie	8,12
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	7,94
Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Manuvie	7,94
Fonds obligations Manuvie	7,66
Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie	7,53
Fonds de placement international Manuvie	6,62
Fonds d'actions fondamental Manuvie	4,95
Fonds du marché monétaire Manuvie	4,55
Fonds des marchés émergents Manuvie	4,49
Total	71,06

Total des placements : 21

Répartition des placements



Secteur d'activité %

● ACTIONS AMÉRICAINES	25,6
● ACTIONS MONDIALES	18,8
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	13,4
● ACTIONS CANADIENNES	13,4
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	11,6
● OBLIGATIONS MONDIALES	8,8
● LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS	8,2
● AUTRES	0,5

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche une combinaison de croissance et d'un certain revenu à travers un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie. <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** mai 2020**Date d'établissement :** mai 2017**Gestionnaire de fonds sous-jacent :** Gestion de placements
Manuvie limitée**Nombre total d'unités en circulation:** 13 273 181**Valeur totale du fonds :** 143 747 750 \$**Rotation du portefeuille :** 8,07 %

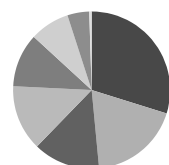
PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
100	2,23	10,000	10

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Sécuritaire Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de fonds sous-jacents et/ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et/ou FNB investissent généralement dans des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux et/ou dans des titres de capitaux propres nationaux et mondiaux.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Fonds obligations Manuvie	27,44
Fonds à revenu stratégique Manuvie	17,39
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	9,05
Fonds du marché monétaire Manuvie	8,73
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	6,68
Catégorie d'actions mondiales Manuvie	5,76
Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Manuvie	4,74
Vanguard Emerging Markets Government Bond Id Fund	4,69
Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie	4,02
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	3,43
Total	91,94

Total des placements : 15

Répartition des placements**Secteur d'activité %**

● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	30,0
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	18,8
● OBLIGATIONS MONDIALES	13,8
● LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS	13,6
● ACTIONS AMÉRICAINES	11,1
● ACTIONS CANADIENNES	8,2
● ACTIONS MONDIALES	4,5
● AUTRES	0,5

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche d'abord la préservation du capital, tout en mettant l'accent sur la production d'un revenu dans un deuxième temps et qui préfère un niveau de risque faible pour ses placements.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie. <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : mai 2020
Date d'établissement : mai 2017

Gestionnaire de fonds sous-jacent : Gestion de placements
 Manuvie limitée

Nombre total d'unités en circulation: 7 575 715

Valeur totale du fonds : 84 216 334 \$
Rotation du portefeuille : 9,71 %

PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
100	2,75	10,000	10

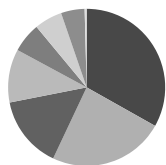
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Croissance Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de fonds sous-jacents et/ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et/ou FNB investissent généralement dans des titres de capitaux propres nationaux et mondiaux et/ou dans des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	11,81
Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie	9,87
Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Manuvie	7,34
Fonds d'actions fondamental Manuvie	6,62
Fonds de placement international Manuvie	6,42
Fonds des marchés émergents Manuvie	6,22
Fonds obligations Manuvie	5,99
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	5,12
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	5,02
Fonds en gestion commune d'actions mondiales à petite capitalisation gestion de placements Manuvie	4,30
Total	68,72

Total des placements : 21

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	33,3
● ACTIONS MONDIALES	23,9
● ACTIONS CANADIENNES	14,9
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	11,0
● LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS	6,1
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	5,8
● OBLIGATIONS MONDIALES	4,9
● AUTRES	0,4

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche un potentiel de croissance à long terme tout en privilégiant le volet titres de capitaux propres de son portefeuille à travers un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie. <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : mai 2020

Date d'établissement : mai 2017

Gestionnaire de fonds sous-jacent : Gestion de placements
 Manuvie limitée

Nombre total d'unités en circulation: 10 668 028

Valeur totale du fonds : 115 745 576 \$

Rotation du portefeuille : 6,08 %

PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
100	2,50	10,000	10

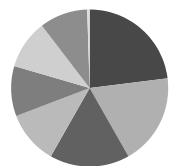
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Modéré Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de fonds sous-jacents et/ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et/ou FNB investissent généralement dans des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux et/ou dans des titres de capitaux propres nationaux et mondiaux.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Fonds obligations Manuvie	17,43
Fonds à revenu stratégique Manuvie	15,09
Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Manuvie	8,22
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	7,68
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	6,86
Fonds du marché monétaire Manuvie	6,58
Fonds de placement international Manuvie	5,74
Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie	4,99
Fonds d'actions fondamental Manuvie	4,28
Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie	3,56
Total	80,43

Total des placements : 19

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	23,1
ACTIONS AMÉRICAINES	18,8
OBLIGATIONS AMÉRICAINES	16,5
OBLIGATIONS MONDIALES	11,0
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS	10,3
ACTIONS MONDIALES	10,1
ACTIONS CANADIENNES	9,9
AUTRES	0,5

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche une croissance à long terme tout en assurant la préservation du capital et cherchent à privilégier le volet revenu fixe de son portefeuille.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie. <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : mai 2020

Date d'établissement : octobre 2013

Gestionnaire de fonds sous-jacent : Gestion de placements
 Manuvie limitée

Nombre total d'unités en circulation: 50 442 396

Valeur totale du fonds : 778 743 938 \$

Rotation du portefeuille : 1,26 %

PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
100	2,63	10,000	10

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds équilibré mondial Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères et des titres à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Aon PLC	2,76
JPMorgan Chase & Co.	2,60
Gouv. du Canada, bons du trésor, 2020-03-19	2,28
Wolters Kluwer N.V.	1,99
Microsoft Corp.	1,91
Alphabet Inc.	1,88
Visa Inc.	1,84
McGraw Hill Financial Inc	1,80
L'Air Liquide S.A.	1,79
Gouv. du Canada, bons du trésor, 2020-01-23	1,73
Total	20,57

Total des placements : 567

Répartition des placements



Secteur d'activité %

● ACTIONS MONDIALES	31,5
● ACTIONS AMÉRICAINES	23,5
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	16,1
● LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS	9,6
● OBLIGATIONS MONDIALES	7,9
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	6,3
● ACTIONS CANADIENNES	5,1
● AUTRES	0,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie. <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : mai 2020

Date d'établissement : octobre 2010

Gestionnaire de fonds sous-jacent : Gestion de placements
 Manuvie limitée

Nombre total d'unités en circulation: 21 076 623

Valeur totale du fonds : 302 168 928 \$

Rotation du portefeuille : 5,58 %

PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
100	2,43	10,000	10

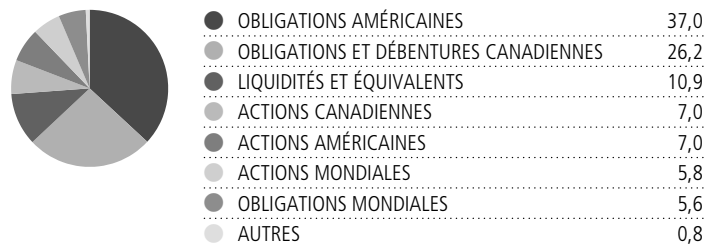
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'occasions de rendement Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et/ou mondiales et des titres à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Gouv. du Canada, bons du trésor, 2020-04-16	2,40
Boeing Co., 2020-05-22	1,89
Gouv. du Canada, bons du trésor, 2020-04-02	1,62
Merit Trust 2020-02-01 DN	1,50
Gouv. du Canada, 3,5 %, 2045-12-01	1,50
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2048-12-01	1,37
Province de l'Ontario, 2,8 %, 2048-06-02	1,00
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,5 %, 2025-12-16	0,99
Trésor des États-Unis, 3 %, 2049-02-15	0,91
Gouv. du Canada, bons du trésor, 2020-01-23	0,89
Total	14,08

Total des placements : 479

Répartition des placements



Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie. <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

Le 7 octobre 2019, ou vers cette date, la brochure Aperçu des fonds du contrat Régime d'épargne-études (REE) à fonds distincts Manuvie, qui fait partie de la notice explicative du contrat Régime d'épargne-études (REE) à fonds distincts Manuvie, sera modifiée afin de tenir compte des changements indiqués ci-dessous.

La présente annexe fait partie intégrante de la notice explicative, laquelle contient d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'effectuer des placements. La notice explicative renferme des renseignements généraux sur vos options de placement, y compris sur les risques éventuels associés aux placements dans des fonds distincts. Toutes les sections de la notice explicative qui concernent les fonds existants s'appliquent également aux fonds mentionnés dans cette annexe, s'il y a lieu. La présente annexe ne constitue pas un contrat d'assurance.

AJOUT AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REE) À FONDS DISTINCTS MANUVIE

À compter du lundi 7 octobre 2019, le nouveau fonds suivant vous sera offert :

NOM DU FONDS DISTINCT	OBJECTIF DU FONDS	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ¹
		FRAIS D'ENTRÉE/SANS FRAIS/FRAIS RÉDUITS
REEE Fonds distinct Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie	Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.	0,00

¹ Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend l'ensemble des coûts engagés par le fonds distinct, notamment les frais de gestion, le coût de l'assurance, les frais d'exploitation et les taxes de vente applicables. Les frais ne sont pas dédoublés entre le Fonds et ses placements sous-jacents (fonds en gestion commune, fiducie d'investissement à participation unitaire ou fonds commun de placement). Le RFG est approximatif pour l'année en cours et peut être modifié.

Remarque : Pour obtenir les renseignements complets sur le Fonds, veuillez vous reporter à la page pertinente du livret Aperçu des fonds.

Annexe à l'Aperçu des fonds et à la Notice explicative et contrat Régime d'épargne-études (REE) à fonds distincts Manuvie

Vous trouverez ci-dessous les renseignements concernant ce nouveau fonds qui devraient être inclus dans votre document Notice explicative et contrat Régime d'épargne-études (REE) à fonds distincts Manuvie.

La mention relative au dépôt minimum qui figure à la section **Quelles opérations pourrai-je effectuer une fois le contrat souscrit?** sera ajoutée sous **Faits saillants**.

- Minimum de 2 000 \$ dans le cas du REEE Fonds distinct du programme d'achats périodiques par sommes fixes

La sous-section **4.4 REEE Fonds distinct du programme d'achats périodiques par sommes fixes (APSF)** sera ajoutée sous la section **4. Virements entre fonds**.

- Tous les dépôts au Fonds APSF sont administrés selon nos règles administratives en vigueur.
- Dès réception du dépôt et des documents afférents que nous pouvons exiger, nous versons la somme déposée au Fonds.
- Vous devez choisir le jour du mois où vous voulez que les virements mensuels soient effectués. Si le jour où un virement mensuel est effectué n'est pas un jour d'évaluation, le virement mensuel est basé sur la valeur unitaire du jour d'évaluation suivant.
- La totalité du Fonds APSF peut être virée en un maximum de 12 virements mensuels.
- À compter de la date du premier virement mensuel et pour le nombre de virements mensuels que vous avez choisi, un nombre égal d'unités du Fonds APSF est viré au(x) fonds que vous avez choisi(s). Vous devez fournir

des instructions dans les 90 jours qui suivent les dépôts dans le Fonds APSF et vous devez affecter les sommes aux fonds dans les 12 mois qui suivent la date du dépôt.

- Si nous ne recevons pas les instructions de virement hors du Fonds APSF de la totalité de vos placements dans les 90 jours qui suivent la date du dépôt, nous nous réservons le droit de transférer tous vos placements du Fonds APSF au REEE à fonds distincts à intérêt élevé, ou à un fonds très semblable, conformément à nos règles administratives alors en vigueur.

Exemple:

Vous déposez 10 000 \$ dans le Fonds APSF; la valeur unitaire est de 10 \$; vous détenez donc 1 000 unités.

Au moment du dépôt, vous optez pour 10 virements mensuels, soit un virement de 100 unités par mois au(x) fonds que vous avez choisi(s).

- Vous pouvez demander à effectuer des virements à un autre fonds du contrat, retirer des montants en espèces ou effectuer un transfert à une autre institution financière à tout moment.
- Après un retrait du Fonds APSF ou après un virement de fonds ponctuel à partir du Fonds APSF, les virements mensuels se poursuivent sans changement s'il y a suffisamment d'unités dans le fonds.

- Si le nombre d'unités restant dans le Fonds APSF est insuffisant au moment du virement mensuel, la totalité des unités restantes est répartie entre les fonds et dans les proportions que vous avez choisies.
- Au moment du dépôt, vous optez pour 10 versements mensuels, soit un virement de 100 unités par mois au(x) fonds que vous avez choisi(s).
- Vous pouvez demander à effectuer des versements à un autre fonds du contrat, retirer des montants en espèces ou effectuer un transfert à une autre institution financière à tout moment.
- Après un retrait du Fonds APSF ou après un virement de fonds ponctuel à partir du Fonds APSF, les versements mensuels se poursuivent sans changement s'il y a suffisamment d'unités dans le fonds.
- Si le nombre d'unités restant dans le Fonds APSF est insuffisant au moment du virement mensuel, la totalité des unités restantes est répartie entre les fonds et dans les proportions que vous avez choisies.
- Immédiatement après le dernier virement de fonds effectué à partir du Fonds APSF, le solde du Fonds APSF est égal à zéro.
- Au moment d'effectuer un dépôt supplémentaire au Fonds APSF, vous devez choisir un nombre de versements mensuels (maximum de 12) et préciser leur affectation. La nouvelle affectation des fonds remplacera toute affectation antérieure.
- Les versements mensuels à partir du Fonds APSF ne comportent aucuns frais d'administration et ils ne sont pas pris en compte dans le nombre maximum de versements sans frais. Vous ne pouvez pas demander de virement au Fonds APSF à partir des autres fonds du contrat.
- Nous nous réservons le droit de fermer le Fonds APSF aux nouveaux dépôts, de limiter le nombre de fonds auxquels peuvent être affectés les versements ainsi que les fonds acceptant de tels versements, et de limiter le temps pendant lequel les dépôts peuvent rester dans le Fonds APSF sans instructions, conformément à nos règles administratives alors en vigueur.

Renseignements importants concernant votre contrat (Prière de joindre aux dispositions de votre contrat)

Modification du contrat Régime d'épargne-études (REE) à fonds distincts Manuvie.

Vers le 7 octobre 2019, vous pourrez effectuer des dépôts au nouveau REEE Fonds distinct du programme d'achats périodiques par sommes fixes (APSF). Vous trouverez ci-dessous les renseignements concernant ce nouveau fonds qui devraient être inclus dans votre document Notice explicative et contrat Régime d'épargne-études (REE) à fonds distincts Manuvie.

1. La sous-section **3.5 Achats périodiques** par sommes fixes sera ajoutée sous la section **3. Les dépôts**.

Le Fonds Programme d'achats périodiques par sommes fixes (Fonds APSF) est semblable aux fonds pour lesquels on établit un programme de virements périodiques, à la différence que vous pouvez demander que l'actif du Fonds APSF soit réaffecté sur une période déterminée. Vous ne pouvez pas effectuer des virements au Fonds APSF. Tous les dépôts au Fonds APSF seront administrés conformément à nos règles administratives alors en vigueur. Vous devez fournir des instructions dans les 90 jours qui suivent les dépôts dans le Fonds APSF et vous devez affecter les sommes aux fonds dans les 12 mois qui suivent la date du dépôt. Si nous ne recevons pas les instructions de virement hors du Fonds APSF de la totalité de vos placements dans les 90 jours qui suivent la date du dépôt, nous nous réservons le droit de transférer tous vos placements du Fonds APSF au REEE à fonds distincts à intérêt élevé, ou à un fonds très semblable, conformément à nos règles administratives alors en vigueur.

2. La sous-section Programme d'achats périodiques par sommes fixes sera ajoutée sous la section **Objectif et stratégie**.

REEE Fonds distinct du programme d'achats périodiques par sommes fixes Manuvie

Offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.

Stratégie

Sur demande, la stratégie de ce fond est disponible dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Gestion de placements **Manuvie**

¹Le Ratio de Frais de Gestion (RFG) inclue la totalité des frais assumés par le fonds et, si applicable, des fonds sous-jacents tel que les frais du gestionnaire, le coût de garantie, les frais d'opération et les taxes applicables. Les frais ne sont pas dédoublés entre le Fonds et ses placements sous-jacents (fonds en gestion commune, fiducie d'investissement à participation unitaire ou fonds commun de placement). Le RFG est approximatif pour l'année en cours et peut être modifié.

Remarque : Pour obtenir les renseignements complets sur le Fonds, veuillez vous reporter à la page pertinente de l'Aperçu du fonds dans le livret Aperçu des fonds.

Si vous avez des questions concernant ces changements, communiquez :

Votre conseiller

Gestion de placements Manuvie, à www.gpmanuvie.ca

Service à la clientèle aux numéros ci-après :

Québec et clientèle francophone : **1-800-355-6776**

Clientèle anglophone : **1-888-790-4387**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.